

## **Avis de dissolution | Margosa Credit Union Limited**

Le 29 novembre 2024, le directeur général de l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers a donné un ordre pour dissoudre Margosa Credit Union Limited conformément à l'alinéa 241(1)(d) de la *Loi de 2020 sur les credit union et les caisses populaires* (la « Loi »).

Cet avis est publié conformément au paragraphe 241(6) de la Loi.

Pour de plus amples renseignements, veuillez écrire à [CreditUnionTransactions@fsrao.ca](mailto:CreditUnionTransactions@fsrao.ca).